

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 15 novembre 2016**

**à laquelle étaient présents :**

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (11) M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme MARTIN-GENDRE, Mme MIELLE, Mme TENENBAUM, Mme TROUWBORST, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BERTHIER (représenté par Mme HERVIEU), Mme LECOMTE (représentée par Mme GINDRE), Mme OBRIOT (représentée par Mme VIAN).

Membres excusés (2) : Mme AKPINAR-ISTIQUM, Mme AVENA.

Date de convocation : 4 novembre 2016

**Délibération n° : 54-2016**

**Objet : Association France Alzheimer Côte d'Or - convention de mise à disposition de locaux**

L'association France Alzheimer Côte d'Or développe depuis 1987 diverses actions de soutien aux familles et malades atteints de la maladie d'Alzheimer et troubles apparentés.

Outre des actions d'accueil, d'écoute et de soutien aux familles, l'association a mis en place des solutions de répit pour permettre aux aidants de malades encore à domicile de sortir ou de partager des moments de convivialité.

Parmi ces solutions, le Bistrot Musical accueille 5 à 8 couples « aidant/aidé » pour un moment de convivialité et de plaisir autour de la musique et du chant.

Il est donc proposé de continuer d'accueillir cette activité au sein des locaux de l'Escale d'Alembert un après-midi par mois à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016 jusqu'au 30 juin 2017.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- valident le projet de convention de mise à disposition de locaux présenté en séance entre le CCAS et l'association France Alzheimer Côte d'Or ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale et à signer la convention définitive et tous actes à intervenir pour son exécution.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
Bourgogne - FRANCHE-COMTE  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le : **22 NOV. 2016**



Pour le Président et par délégation,  
La Directrice Générale,

Nathalie KELLE



Destinataires :  
Préfecture : 1  
Registre : 1  
DRPA : 1  
Finances : 1  
Receveur Municipal : 2

**PUBLIÉ LE**

**16 NOV. 2016**